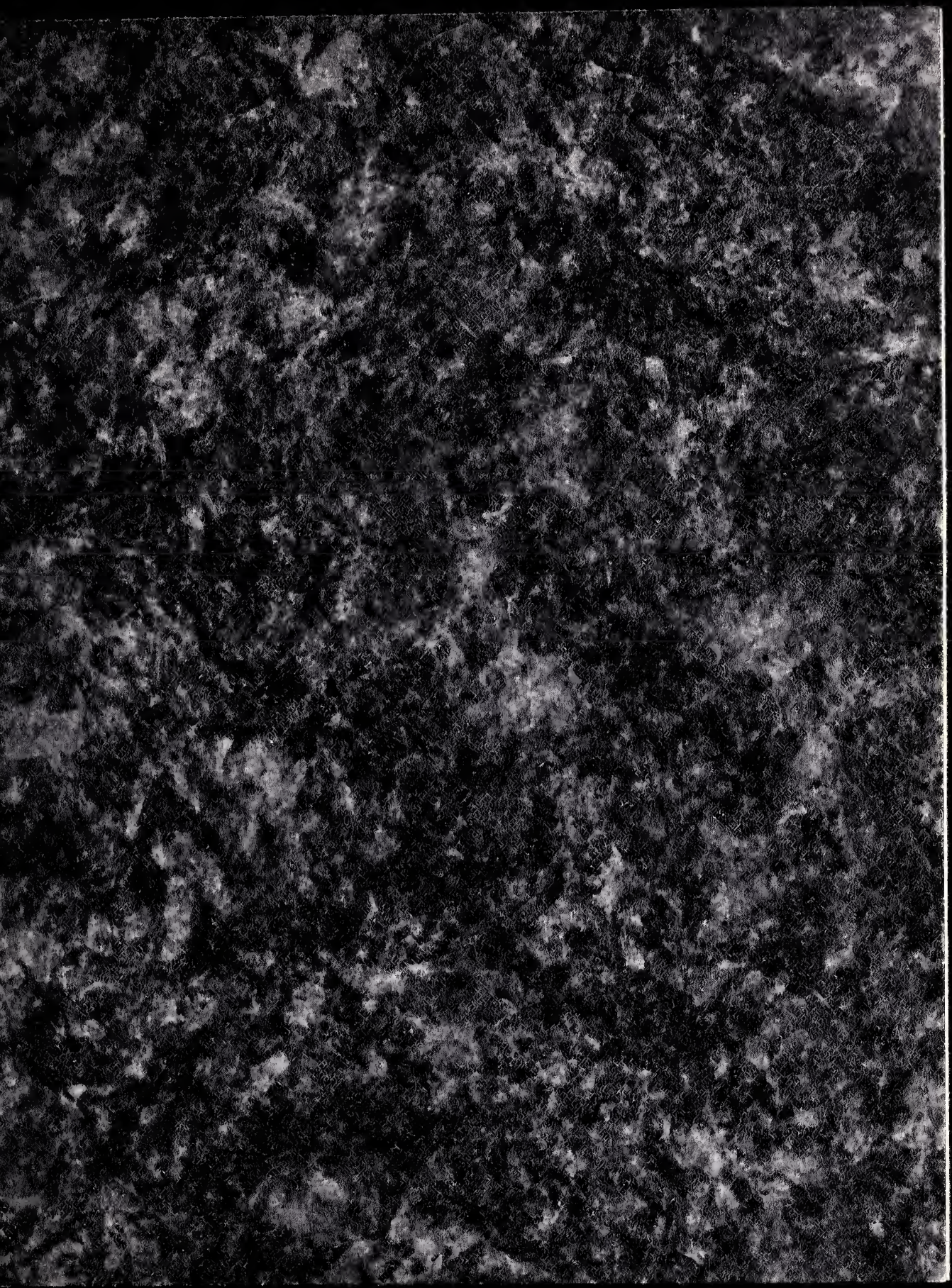

Coast
Wing
.Z
45
.18
Ser. 1C
no. 36

MEMOIRE
SUR UN OUVRAGE INTITULÉ
L'ETAT PRESENT DU DAUPHINE'
DIVISE' EN CINQ PARTIES.

L'ÉTAT des Places du Gouvernement de Dauphiné imprimé en 1723. me fit former le deſſein, il y a quelques années, de faire eſſay d'en donner au Public une idée plus étenduë. Je m'apliquay d'abord à chercher tout ce que je pus trouver de plus convenable pour mon ſujet, dont j'aurois déjà donné l'ébauche, ſi la quantité des Matériaux qui me ſont tombés entre les mains ne m'avoit inſenſiblement conduit à un Ouvrage de plus longue haléne, que j'intituleray *l'Etat préſent du Dauphiné diviſé en cinq Parties.*

Dans la premiére je feray un portrait de la Province en général, où l'on prendra une notion de ce qu'elle étoit autrefois, avant que de paſſer à la connoiſſance de ce qu'elle eſt à preſent; par conſéquent on y verra un abregé hiſtorique des premiers Dauphins, quelles étoient leurs poſſeſſions, & comment le Dauphiné a paſſé à la Couronne de France.

On croira peut-être que je n'ay fait que ſuivre ou copier les Auteurs qui nous ont donné l'Hiſtoire de la Province & la Généalogie de ſes anciens Princes. J'avoüeray, à la verité, que connoiſſant la pureté de la ſource où l'Illuſtre M. de Valbonnais a puiſé les Actes qu'il a raſſemblé avec beaucoup de ſoin ſous le titre d'Hiſtoire de Dauphiné, ils ſont entrés pour beaucoup dans la trame de mon Ouvrage, mais en même tems je ne puis m'empêcher de dire qu'ayant cru devoir faire uſage de pluſieurs piéces extraites de divers Originaux très-authentiques qui m'ont été communiquées, & qui n'étoient aparemment pas venuës à ſa connoiſſance; j'ay été obligé de contredire quelquefois les notes qu'il a joint aux chartres qu'il a recuëilli.

Quant à l'Hiſtoire de Chorier, j'en ay fort peu profité, parce que j'y ay remarqué tant d'anacroniſmes, j'oſe même dire tant de faits ſupoſés, que je me ſuis fait un vray ſcrupule de ne citer aucuns de ceux qu'il raporte, qu'autant qu'ils m'ont paru conſtatés par des témoignages plus aſſurés.

Qu'il me ſoit permis de dire, en paſſant, pour montrer ſon peu d'éxactitude, que lorſque je travaillois aux légendes des Saints du Diocèſe de Grenoble, j'eus une conteſtation litteraire avec Dom Brugéles Prieur & grand Vicaire de l'Abbaye de Simorre en Gaſcogne, au ſujet de l'époque de la vie de Saint Cerat Evêque de Grenoble qui mourut à Simorre dans un temps de perſécutions. Ce Réligieux prétendoit que ce Saint Evêque avoit le premier occupé le Siége de Grenoble, contre la tradition de ſon Egliſe, qui ne le place que le ſixiéme après Saint Domnin, qu'elle reconnoît pour ſon Fondateur; ajoûtant que la Chronologie des Evêques de cette Ville, que je lui opoſois, dreſſée par M. le Cardinal le Camus, conforme au catalogue qu'en a donné le Pere Mabillon dans le premier tome de ſes Analectes qu'il a ſans doute tiré du Carthulaire de S. Hugues, n'étoit pas plus exacte que celle du *Gallia Chriſtiana* de Sainte Marthe que je lui marquois n'être point correcte; puiſque, continuoit-il, indépendamment de ce qui ſe lit dans les vieux livres de Chœur, & l'ancien Bréviaire de Simorre, de ce qui eſt dans le Martyrologe attribué à Saint Jérôme, celui de Saint Michel de Peſſan & autres endroits dont il m'avoit envoyé des extraits pour contredire cette Chronologie, il avoit trouvé dans l'Hiſtoire de Dauphiné par Chorier page 417. que S. Vincent Evêque de Cularone aſſiſta au premier Concile de Valence en 374. & par conſéquent étoit plus ancien que S. Domnin, qui fut à celui d'Aquilé en 381. ce qu'il prouvoit par une lettre de Phœgadius Evêque d'Agen à S. Ambroiſe, qu'il diſoit faire mention de ce Concile & de ceux qui y ſouſcrivirent.

Cette nouvelle objection, après avoir combattu les autres, me fit parcourir tous les livres de Saint Ambroiſe, même de differentes éditions, & n'y ayant vû aucune lettre de Phœgadius, je m'imaginay que l'hiſtoire des Antiquités de l'Egliſe de Valence par M. de Catellan Evêque de cette Ville, raporteroit immanquablement ce Concile, comme en effet je l'y trouvai, avec le nom de ceux qui le compoſoient, parmi leſquels étoient véritablement un Vincent, mais Evêque de Digne & non de Cularone ou de Grenoble, ainſi que le croyoit Dom Brugéles au raport de Chorier, ce qui fait voir qu'on ne doit pas trop compter ſur ce qu'avance cet Hiſtorien.

Dans la ſeconde Partie, on y remarquera l'étenduë, la longueur, largeur & Confins de la Province telle qu'elle eſt aujourd'hui; quelle eſt la temperature du Climat, les Mines, Métaux & autres Richeſſes; quelle ſorte de bois porte le Pays, quelles Plantes & Arbres fruitiers, quels en ſont les fruits principaux, *&c.* On y verra la deſcription des Villes, Bourgs, *&c.* Le nombre des Habitans, les mœurs & coûtumes du Peuple, leur naturel & leurs inclinations. Quel eſt leur principal commerce, quelles ſont les Manufactures & Fabriques de la Province, *&c.*

Dans la troiſiéme, je traiteray du gouvernement Eccléſiaſtique, des

Archevêchés, Evêchés, Abbayes, *&c.* Des Chapitres, Dignités, Chanoines, Bénéficiers & bas Chœur; nombre des Cures, Fondations principales, nombre des Monaſtéres des Réligieux & Réligieuſes; j'y parleray tant de leur établiſſement, que de leurs droits, priviléges & prérogatives.

Ainſi les Corps & Particuliers à qui j'ay l'honneur de communiquer ce Mémoire, qui auroient quelque choſe de convenable à être inſeré dans ledit Ouvrage, qu'ils ſeroient perſuadés que je n'ay pû trouver dans d'autres Documens, m'obligeront très-ſenſiblement s'ils veulent m'en faire part, avec cette circonſtance de tâcher de m'éviter les fraix de la poſte, en profitant de quelqu'autre occaſion pour me faire tenir leur paquet.

Dans la quatriéme, il s'y agira tant du gouvernement militaire, que du reſſort & authorité des divers Tribunaux de Juſtice & Finances qui ſont établis dans la Province.

Pour la derniere Partie, je la détacheray des quatre autres, ſous le titre d'*Etat préſent de la Nobleſſe de Dauphiné*, parce qu'il me paroît qu'elle ſera d'une plus grande étenduë, ſur-tout ſi toutes les Familles Nobles, à qui je prends la liberté d'adreſſer auſſi cet Avis, ont le ſoin de m'inſtruire, en m'envoyant une copie bien légaliſée de leurs principaux Titres, pour faire connoître au Public non-ſeulement leur fidélité pour leur Prince, mais encore leur amour pour la Patrie.

Les Familles qui ont été annoblies par la Magiſtrature ou autrement depuis les derniéres Editions des Nobiliaires de Chorier & Allard, jalouſes de tranſmettre à la Poſterité le ſouvenir de leurs Charges ou recompenſes, ne ſeront, je penſe, point fâchées de trouver place dans ce petit Monument.

Je ne laiſſe pas cependant de préſumer, qu'un Ouvrage qui intéreſſera tout le Corps de la Nobleſſe, cauſera peut-être au premier abord bien des murmures de la part de ceux qui pourroient craindre d'y paroître trop à découvert; ce ſont même preſque toûjours les ſuites de ces ſortes d'entrepriſes qui regardent les Familles, témoins ce qu'eut à eſſuyer M. l'Abbé de Vertot de la part d'une infinité de gens qui l'aſſaillirent de lettres plaintives, auſſi-tôt que ſon Hiſtoire de Malthe eut paru, ce qui l'obligea, pour avoir ſa tranquilité, de faire inſerer dans les Journaux un avis au Public, qui en promettoit une autre plus ſatisfaiſante; mais pour tâcher de prévenir cet inconvénient, je ſuis bien aiſe de dire d'avance que n'ayant intention de fâcher perſonne, je ne ferai point la Généalogie des Familles; laiſſant au Juge d'Armes de France de faire valoir, comme il le dit lui-même dans la préface de ſon livre, la naiſſance diſtinguée de ceux à qui la fortune, en leur refuſant le moyen de paroître avec un certain éclat dans le monde, ſemble avoir fermé tous les chemins à l'illuſtration : Je me bornerai, pour ne point m'écarter de l'idée que préſentera l'intitulation que je donneray à cette cinquiéme Partie, d'*Etat préſent de la Nobleſſe*, à faire ſeu-

lement la désignation, & donner les Armoiries de toutes les Maisons nobles de la Province qui y auront chacune leur Article, où il ne sera parlé que des personnes actuellement vivantes, de leur domicile, des surnoms que portent les cadets pour les distinguer des aînés, des Charges, Dignités & Titres d'honneur qu'elles possédent; pour cela il me suffira d'avoir quelque Acte authentique qui les fasse connoître, & prouve clairement leur Noblesse.

Au reste j'espére des Familles Nobles la même bonté que de ceux que j'ay prié auparavant, de me faire tenir leurs Mémoires par commodité, & non par la poste.
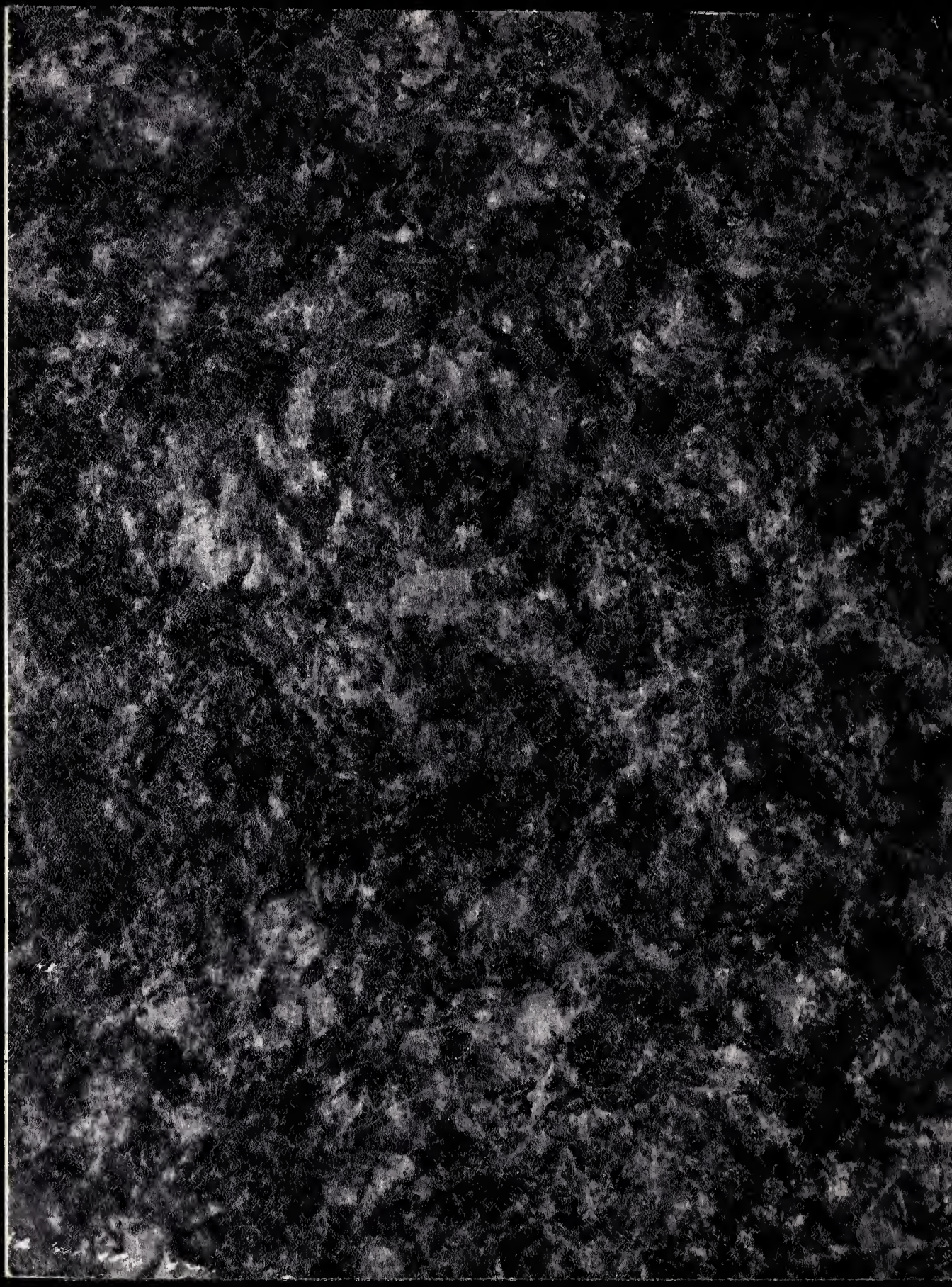
M. GRAS-DUVILLARD Chanoine de Saint André de Grenoble, demeurant près la petite Porte de la même Eglise.